

REUNION DU 13 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le treize janvier à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	07/01/2015	Affichage	15/01/2015
-------------	------------	-----------	------------

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, LEGRAVEREND Jean-Claude, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, GENET Philippe, LECOURTOIS Nicole, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, BRIGNOT Elise, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David.

Absents excusés : FAUVEL Véronique, LECOURTOIS Nicole, BRIGNOT Elise, HEUGUET Cédric.

Pouvoirs : FAUVEL Véronique donnant pouvoir à LEMAZURIER Fabrice, LECOURTOIS Nicole donnant pouvoir à FAUVEL Véronique, BRIGNOT Elise donnant pouvoir à BESSON Huguette, HEUGUET Cédric donnant pouvoir à GENET Philippe.

Ordre du jour : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : programmation 2015. Contrat de territoire 2015-2017: recensement des projets communaux. SAINT-LO AGGLO : modification des statuts communautaires. Syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM) : Adhésion de la commune d'Agon-Coutainville et du SIE de Bricquebec. Consultation pour la maîtrise d'œuvre d'un lotissement aux Ormes (19 lots). Questions diverses.

Le conseil municipal, après avoir désigné LESAGE Florence comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : programmation 2015. 150113-01

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 qui a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Dans le cadre de la DETR pour l'année 2015, le conseil municipal adopte le principe de l'opération de la création d'une classe maternelle à l'école Julien Bodin (Maçonnerie Menuiseries, Ventilation, Chauffage Plomberie, Electricité, Peinture et revêtement de sol, et mobilier) au vu du budget prévisionnel et du plan de financement présenté.

Origine des financements	Taux
Maître d'ouvrage	80 %
DETR	20 %
Total	

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2015-2017: recensement des projets communaux. 150113-02

Le contrat de territoire du Conseil Général se déclinera sur 2015-2016-2017. Le territoire se verra doter d'une enveloppe financière de 4 675 866 € pour les communes et SAINT-LO AGGLO.

Pour le 30 janvier 2015 la commune doit faire parvenir à SAINT-LO AGGLO les fiches projets.

Monsieur le Maire énumère au conseil municipal les projets susceptibles d'être pris en compte :

Année de prise en compte	Domaine d'intervention	Projet
2015	Travaux de mise en performance énergétique de bâtiments publics dans le cadre d'un CEP	Réseau de chaleur à l'école Julien Bodin
2015	Scolaire : équipement contribuant à l'amélioration de l'offre de formation	Création d'une nouvelle classe maternelle à l'école Julien Bodin
2017	Création/rénovation d'une salle culturelle	Réhabilitation de la salle polyvalente en salle culturelle
2017	Maison de services et d'animation de proximité	Intégration de la nouvelle mairie au sein d'une maison de services de proximité
2017	Valorisation d'une friche urbaine pour la création d'ensemble de logements intégrés	Démolition d'une ruine en centre-bourg avec projet de construction d'un commerce et de logements intégrés

Adopté par 15 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE.

SAINT-LO AGGLO : modification des statuts communautaires 150113-03

Les statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo, issus des statuts consolidés de l'ensemble des ex-communautés, précisent, dans le cadre des compétences facultatives, la compétence enfance jeunesse comme suit :

« 5. Enfance-jeunesse : Accueils de loisirs sans hébergement, actions d'animations, création et gestion d'équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse à l'exclusion des actions sociales menées par les maisons de quartier ».

Afin de clarifier le périmètre de cette compétence, et notamment celui relatif aux actions périscolaires sur les temps d'accueil autour de l'école, il est proposé de modifier cet article comme suit :

« Accueils de loisirs sans hébergement sur les périodes extra scolaires et sur les temps d'animations du mercredi après-midi, actions d'animations, création et gestion d'équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse à l'exclusion des actions sociales menées par les maisons de quartier.

Par ailleurs, il est proposé d'approuver le document annexé à la présente :

- consolidant l'ensemble des statuts des ex-communautés au 31 Décembre 2013
- intégrant la modification susvisée
- et le retrait de la Salle Polycultur'Elle à Villiers-Fossard qui a été rétrocédée à la commune conformément à la décision du conseil communautaire du 26 Mai 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération « Saint-Lô Agglo ».

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM) :
Adhésion de la commune d'Agon-Coutainville et du SIE de Bricquebec
150113-04**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la commune d'Agon-Coutainville (délibération du 17/11/2014) et le syndicat intercommunal d'électrification de Bricquebec (délibération du 08/12/2014) ont demandé leur adhésion au SDEM.

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 15/12/2014, le comité syndical du SDEM s'est prononcé favorablement à ces adhésions.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, sollicite l'avis du conseil municipal sur les demandes d'adhésion désignées ci-dessus au SDEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion au SDEM DE la commune d'Agon-Coutainville et le syndicat intercommunal d'électrification de Bricquebec.

**Consultation pour la maîtrise d'œuvre d'un lotissement aux Ormes (19 lots).
150113-05**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour le projet de lotissement de 19 lots aux Ormes.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée le 02 décembre 2014 avec une remise des offres fixée au 16 décembre 2014.

La commission d'appel d'offres réunie le 19 décembre 2014 pour l'ouverture des plis et le jugement des offres, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, elle a procédé au classement des offres comme suit :

ENTREPRISE	Offre € HT	Note/100	Classement
Cabinet ADH 50	17 500.00	90.00	1
Cabinet Patrick LALLOUET	19 350.00	70.22	2
Cabinet BELLANGER	20 800.00	64.07	3
Cabinet SAVELLI	24 000.00	36.46	4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser cette opération et autorise Monsieur le Maire à signer le marché concernant la maîtrise d'œuvre du lotissement des Ormes de 19 lots avec l'entreprise ADH50 pour un montant de 17 500.00 € HT.

Les crédits seront inscrits au budget annexe lotissement des Ormes 19 lots.

QUESTIONS DIVERSES.

- **Influenza aviaire** : la commune étant l'une des 244 du département en zone dite à risque particulier prioritaire, Monsieur le Maire informe que les personnes détentrices d'une basse-cour (moins de 100 volailles) doivent :
 - Confirmer les volailles en bâtiment fermé ou poser des filets de protection.
 - Distribuer l'aliment et l'eau de boisson hors de portée des oiseaux sauvages.
 - En cas de constatation de signes inhabituels (abattement, perte d'appétit...), faire appel au vétérinaire.
 - En cas de découverte simultanée de plusieurs volailles mortes, appeler le vétérinaire ou le DDPP (02.33.72.60.70).
- **Bibliothèque** : Monsieur le Maire présente le bilan 2014 de la bibliothèque qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 931.90 €.
L'assemblée générale est fixée au 19/01 14h30.